

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 19 avril 2018

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures 30, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

21 présents : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, SANTIAGO Michel, NOUGUE Alain, TORRES Christian, DOMINI Chérifa, MULLER Martine, TALBI Mehdi, BERNEX Claude, TETIENNE-CASANO Corinne, PEPE Virginie, DIDERO Stéphane.

9 Absents avec procuration : CHAPELLE Patrice, LADJAL Mériem, GALLINA Martine, DI CESARE Stéphanie, SAADAoui Amar,

DINI Manon, NGUYEN Jean-Louis, LOUDIYI Fatima, GIANNANTONI Jean-Christophe.

3 absents : MICHEL Christiane, PINET Gérald, REBBADJ Saler.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance** **Monsieur Alain NOUGUÉ**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

-*-*-*-*-*-*-*

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2018

Mme le Maire.- Avez-vous des remarques à formuler sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour l'adopter ? La majorité et Madame Pèpe.

Qui s'abstient ? Monsieur Bernex et le Groupe de Monsieur Didero.

Je vous remercie.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2018 est approuvé par la majorité + Madame Pèpe - Abstention de Monsieur Bernex et du Groupe de Monsieur Didero

Mme le Maire.- Chers collègues, je vous propose de bien vouloir m'autoriser à vous parler d'un point supplémentaire lié à la visite de Madame la Préfète, déléguée à l'Egalité des Chances.

Je vais vous le présenter ensuite nous voterons pour l'inscrire.

Point supplémentaire : convention entre la préfecture et la Ville

Rapporteur : Madame le Maire

Il s'agit de m'autoriser à signer une convention avec la Préfecture de façon à pouvoir recevoir l'attribution de subventions en investissement et en fonctionnement dans le cadre de ce qu'on appelle la DPV : Dotation Politique de la Ville.

Nous avons reçu une note d'information ce matin, confirmée par Madame la préfète à l'instant, qui nous rend éligibles dans le département des Bouches du Rhône à cette dotation DPV pour l'année 2018 qui devrait s'élever à un montant d'environ deux cent mille euros ; Madame la préfète nous l'a assuré, la note d'information reçue nous le confirme, je vous demande si vous êtes d'accord pour que ce soir nous inscrivions la possibilité que je puisse signer pour recevoir cette somme-là.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne.

Tout le monde est pour que nous inscrivions ce point à l'ordre du jour.

Qui est pour m'autoriser à signer ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le point supplémentaire est adopté à l'unanimité

M. BERNEX.- J'ai une question au sujet des décisions que vous avez prises sur la feuille que l'on nous a remise ce jour où vous mettez deux fois un terrain avec l'implantation d'un cabinet médical du travail.

Mme le Maire.- Si vous me le permettez on en parlera à la fin du conseil municipal.

1/ RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - ANNEE 2017

Rapporteur : Madame Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Ce rapport propose :

* La photographie des quartiers prioritaires : vous avez un rapport sur votre table mais chacune et chacun connaît la Politique de la Ville puisque nous en avons souvent parlé, ce n'est pas d'aujourd'hui que la Ville émerge à ce dispositif donc vous connaissez les quartiers prioritaires : les Aigues Douces, la Lègue, les Comtes, Tassy ; vous savez aussi qu'il y a des quartiers en veille active comme le quartier des Amarantes qui était auparavant dans le cadre du Contrat de Ville et qui, depuis la loi 2014 avec la mise en place des carroyages, est passé en veille active, c'est-à-dire fait l'objet d'un regard attentif. Mais nous avons été contre cette transformation des critères puisque ça prenait en compte des villas qui sont à côté des Amarantes mais pas le cœur du quartier.

* La présentation de la programmation 2017.

* Le bilan 2017 des dispositifs connexes : vous savez aussi que depuis la loi 2014 tous les dispositifs annexes sont inclus dans le Contrat de Ville comme l'Atelier Santé Ville, comme le Projet de Réussite Educative, la GUSP : la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, l'exonération de la Taxe Foncières des Bailleurs pour financer quelques actions en

direction des habitants, le plan de lutte contre les discriminations et l'égalité hommes/femmes, et le dispositif de prévention de la radicalisation.

* Un point sur l'avancement du Projet de Rénovation Urbaine.

* Les chantiers prioritaires développés en 2017 au regard des objectifs 2016.

* Un pacte financier et fiscal de solidarité qui donne la répartition des finances qui sont reçues par les Communes qui émargent.

* L'ingénierie, c'est-à-dire les employés qui travaillent pour le Contrat de Ville.

* L'accompagnement des conseils citoyens puisque vous savez aussi que depuis 2014 et depuis cette fameuse loi il y a obligation de créer des conseils citoyens. Ceux qui ont été créés sur Port de Bouc s'appuient sur tous les espaces de démocratie qui existent déjà comme les collectifs d'environnement sociaux et toutes les réunions qui peuvent se tenir en lien avec les habitants.

* Les perspectives 2018.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ?

Mme PEPE.- Comme nous avons eu le rapport ce soir c'est difficile de poser des questions ou de débattre, même si on connaît les grandes lignes.

M. DIDERO.- Je ferai la même observation.

M. BERNEX.- Egalement, je n'étais pas au CT6.

Mme SANTORU-JOLY.- Vos avis nous intéressent aussi, comme l'ensemble de la population. Ce rapport vient du Conseil Métropolitain et nous ne l'avons eu qu'hier ou avant-hier, moi-

même je ne l'ai eu que ce matin puisqu'hier je n'étais pas en mairie pour pouvoir le consulter.

Mais pour rassurer les conseillers municipaux qui ne sont pas conseillers communautaires ou conseillers de territoire et donc ont moins cette connaissance, en Conseil Municipal nous passons régulièrement des rapports sur la Politique de la Ville, et c'est simplement un rappel de tout ce qui s'est déjà fait. Les conseillers communautaires sont au conseil de territoire et on en discute, donc vous êtes également au courant.

Mme le Maire.- Monsieur Bernex, effectivement vous n'étiez pas au CT6 donc je puis entendre que vous n'avez aucune information en ce sens, mais Madame Pépe et Monsieur Didero font partie du CT6 et nous l'avons voté dernièrement. Après pas de problème si vous ne pouvez pas consulter ce que vous aviez dans votre pochette qui est antérieur au niveau du CT6, en tout cas avec l'ensemble des rapports votés ; c'est-à-dire qu'au CT6 nous les votons rapport par rapport, ensuite il s'agit pour le CT6 d'en faire un rapport complet qui est présenté à la Ville de Port de Bouc, et c'est ce travail qui a été un peu tardif, nous vous l'accordons. Mais vous aviez connaissance du contenu et vous l'avez dans vos rapports du CT6 en tant que conseillers d'agglomération.

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? L'ensemble des élus de l'opposition.

Je vous remercie.

**Le rapport n°1 est adopté par la majorité - Abstention
des élus de l'opposition**

**2/ CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL SAISON 13 AVEC LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL-SAISON 2018/2019**

Rapporteur : Madame Martine MULLER (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

On commence à bien connaître ce dispositif.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°2 est adopté à l'unanimité

3/ MONTANT DE LA CONTRIBUTION FORFAITAIRE AUX FRAIS DE SCOLARISATION DES ENFANTS NON DOMICILIES SUR LA COMMUNE

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ?

M. DIDERO.- Combien d'élèves en moyenne sont concernés par ce dispositif ?

Mme le Maire.- Cela dépend, ce sont souvent par exemple des enseignants qui viennent sur la commune et qui veulent garder leur enfant dans cette école...

M. DIDERO.- C'est à la marge ?

Mme le Maire.- Oui.

M. DIDERO.- Est-ce que ce montant forfaitaire est à peu près équivalent dans les autres communes ou pas ?

Mme le Maire.- Oui, on s'est basé là-dessus. Si vous vous souvenez lorsque nous avons commencé l'échange avec Istres, ce sont les mêmes conventions. Cette année nous sommes placés devant le cas à la rentrée de septembre et nous pouvons le faire, il n'y aura pas de soucis.

M. DIDERO.- Merci.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°3 est adopté à l'unanimité

4/ ACQUISITION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE TRENTENAIRE

Rapporteur : Monsieur Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Nous en avons déjà parlé lors d'un autre Conseil Municipal, c'est le même cas de figure.

Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ?
(*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité

5/ MOTION RELATIVE AU DEPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY PAR ENEDIS

Rapporteur : Monsieur Marc DEPAGNE

"Motion relative au déploiement des compteurs LINKY par ENEDIS

Une directive européenne du 13 juillet 2009 transposée en droit français (art. L.341-4 du Code de l'énergie), impose aux gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité la charge de mettre en œuvre des dispositifs permettant aux fournisseurs de « proposer à leurs clients des prix différents selon les périodes de l'année ou de la journée et incitant les utilisateurs à limiter leur consommation pendant les périodes où la consommation de l'ensemble des consommateurs est la plus élevée ».

ENEDIS (anciennement ERDF) a engagé le déploiement des compteurs communicants LINKY conçus pour conduire à une

meilleure connaissance de la consommation d'électricité, pour le distributeur comme pour l'abonné.

Les compteurs LINKY transmettent des informations et reçoivent des ordres à distance en utilisant la technologie des Courants Porteurs en Ligne : CPL, qui permet de communiquer avec les appareils domestiques.

Or en l'état actuel des technologies et des explications fournies par ENEDIS, de nombreuses inquiétudes demeurent, portées notamment par des associations de consommateurs, des particuliers, des organisations syndicales du secteur de l'énergie, et des collectivités :

- Répercussion des coûts de remplacement du compteur sur la facture de l'utilisateur, obligation de souscrire un abonnement de puissance supérieure en raison du manque de tolérance de LINKY, tarification en fonction des zones géographiques, des périodes ou des pics de consommation.

- Annoncés comme des outils permettant aux consommateurs de mieux gérer leur consommation en temps réel, ces services ne seront en fait disponibles qu'à titre onéreux. Par contre la capacité du fournisseur de procéder à des coupures de courant est, elle, bien réelle.

- Risque d'utilisation des données personnelles collectées à des fins non autorisées et/ou frauduleuses.

- Ce nouveau mode de fonctionnement entraînera l'abandon progressif du lien entre les fournisseurs et les usagers, dont le traitement devient inégal et par voie de conséquences une diminution de la qualité de service et la suppression de nombreux emplois.

- Les courants porteurs en ligne risquent d'ajouter au flux circulant dans les câbles électriques des installations domestiques un signal supplémentaire générateur d'une

augmentation du rayonnement électromagnétique dont les effets sont susceptibles d'avoir une incidence sur la santé.

La Commune de Port de Bouc n'a pas été informée à ce jour par ENEDIS de la mise en place de de ces nouveaux compteurs sur son territoire, mais sur le site internet d'ENEDIS il est indiqué que la Ville de Port de Bouc serait concernée à partir de novembre 2019.

Considérant les éléments précités, Le Conseil Municipal est invité :

- à émettre un avis défavorable au déploiement de ces compteurs.

- à exiger un moratoire dans l'attente de réponses claires des autorités concernant les éventuelles conséquences de ces compteurs sur la santé et l'environnement.

- à réclamer la tenue d'un débat public afin que la population puisse décider en ayant tous les éléments à sa disposition.

Au nom du principe de précaution il souhaite informer le président de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui en assume la compétence depuis le 1^{er} janvier 2018 au travers du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône, le SMED 13, que la Commune s'oppose à l'installation par la contrainte ou l'absence d'information du public, des compteurs LINKY sur son territoire »

Mme le Maire.- Je pense que cela reflète un peu ce que nous pensons et ce que nous ressentons.

Vous devez très certainement avoir lu comme moi dans le journal local, la Provence, du 7 avril, l'interview de Monsieur Frédéric BERINGUIER qui s'exprimait sur la question à la veille

ou le matin, de la réunion à Sausset le soir même à 18 heures en présence d'une collaboratrice d'ENEDIS. Il est en train de dire qu'il en a un peu marre de faire des rencontres parce qu'il y a des groupes de pression qui se manifestent contre les compteurs LINKY. Cela dit vous avez pu remarquer que nous ne lâchons pas, nous avons le temps d'instaurer un débat public et serein sur la ville de Port de Bouc, et tant que nous ne serons pas sûrs que les décisions prises ne nous inquiètent pas plus que cela nous ne pouvons pas ne pas émettre un avis qui soit circonstancié plutôt sur le retrait en leur demandant de rassurer les habitants si besoin.

Y a-t-il besoin d'ouvrir le débat ou est-ce que des personnes veulent apporter des précisions ?

Mme PEPE.- Un collectif anti-Linky 13 s'est créé, on m'a fait passer un tract que je pourrai vous envoyer, qui reprend ce que vous venez de dire dans la motion, il dit qu'il y a des incendies dans la majorité des appareils. Des maires ont refusé ces compteurs dans leur ville comme à Salon, à Equilles, à Velaux, à Apt, donc je voterai la motion.

M. DIDERO.- Nous voterons également la motion. Pour avoir vu dans d'autres villes où ce dispositif se déploie, le drame c'est qu'on ne confère pas de pouvoirs aux municipalités pour autoriser ou empêcher cela.

Quand des motions sont votées par les conseillers municipaux sur la question et quand des délibérations sont prises, apparemment ça pose un souci au niveau du contrôle de la légalité et devant le tribunal administratif, et les municipalités sont déboutées.

Mme le Maire.- Pour l'instant ils ne l'ont pas fait mais ils menacent de le faire.

M. DIDERO.- Est-ce que les citoyens auront l'obligation d'accepter ce dispositif ou est-ce qu'ils auront la faculté de le refuser ?

Mme le Maire.- Michel SANTIAGO pourrait le dire mieux que moi, pour l'instant il n'y a aucune possibilité pour les usagers de pouvoir le refuser. Par contre il y a un certain délai et je pense que le délai final sera l'année 2020. Par contre tout usager nouveau n'aura pas le choix, ça a été le cas aux Résidences de la Paix, ce sera le cas pour l'installation de nos riverains au Port Marceau et pour les nouvelles habitations.

Nous constatons que sur le territoire il y a des compteurs accessibles par l'extérieur, et d'autres par l'intérieur donc il nous faut obligatoirement inviter la personne à venir chez nous pour le changer en temps et en heure si nous le décidons ou pas. De toute façon c'est une obligation car les compteurs pour la ville de Port de Bouc comme pour les autres villes n'appartiennent pas au SMED, c'est pour cela que dans la motion nous parlons du président de la Métropole car c'est noté « compétence métropolitaine », nous n'avons pas compétence en tant que maires et mairies sur les compteurs, et depuis longtemps ; d'un autre côté ENEDIS étant l'exploitant il a tout le droit d'intervenir sur les compteurs.

Pour l'instant la loi n'est pas la faveur des citoyens qui voudraient se faire entendre, d'où la nécessité de porter une motion avec laquelle j'écrirai un courrier à ENEDIS pour essayer d'envisager une rencontre avec eux et avec sérénité, et peut-être pas forcément avec des comités anti-Linky mais avec des citoyens qui poseraient leurs questions parce que j'ai bien peur qu'il refuse de venir étant donné qu'il ne s'est pas présenté à Sausset. L'important pour nous serait, comme nous avons réussi à le faire avec la Société Kerneos, que nous puissions avoir un débat serein en salle Gagarine avec l'exposé

de ce que peut nous dire ENEDIS, et qu'il réponde à nos questionnements afin qu'un débat ait lieu pour être rassurés ou pas. L'idée c'est non pas essayer d'être dans la légalité mais de faire bouger les lignes pour que la démocratie puisse quand même exister dans notre pays, ce serait quand même un comble qu'en France on ne puisse pas avoir un débat démocratique et serein, d'autant plus que pour nous c'est au mois de novembre 2019, donc nous avons le temps et je pense que ça peut être intéressant.

Mme SANTORU-JOLY.- Juste quelques précisions parce qu'il y a la semaine écocitoyenne en ce moment à la maison du projet, ENEDIS et ERDF y viennent pour donner des astuces pour économiser sur les sources d'énergie, que ce soit l'électricité ou les fluides, et nous y sommes allées avec deux de mes collègues, Béatrice GIOVANELLI et Chérifa DOMINI pour poser quelques questions.

Sur la question des motions pour l'instant ça passe, par contre des maires ont été déboutés quand ils se sont directement opposés, or ce n'est pas ce que nous faisons, nous donnons notre avis et nous demandons un débat pour ensuite décider. De toute façon les maires n'ont pas la responsabilité de dire oui ou non, c'est comme cela et les compteurs leur appartiennent.

Concernant le débat, effectivement le directeur ne se déplace pas mais il y a un médiateur national à l'énergie qui peut répondre à nos questions dont ils nous ont donné les coordonnées, donc si nous en sommes d'accord nous les interpellons.

Il y avait aussi la question de la santé par rapport aux ondes que ces compteurs peuvent émettre. Je vous rapporte ce qu'ils nous ont dit, apparemment il n'y aurait pas plus d'ondes qu'un micro-ondes, mais cela ne me rassure pas. René en

parlerait mieux que moi, on a dit pendant longtemps que l'amiante ne faisait rien à la santé, et quarante ans après on s'aperçoit que beaucoup d'ouvriers ou de femmes d'ouvriers qui lavaient les bleus décèdent à cause de l'amiante.

Nous leur avons également posé la question par rapport au prix puisque des habitants nous ont dit qu'ils avaient payé le compteur ; ils nous ont répondu qu'on n'avait pas à payer le compteur, que le prix du kilowatt heure reste le même et qu'il n'augmentera pas, que le contrat ne change pas ; que si des familles voient leurs factures augmenter c'est parce que les anciens modèles étaient voilés et qu'ils ne prenaient pas toute la consommation, alors que le nouveau compteur prendra toute la consommation.

Mon avis personnel c'est que depuis la privatisation de EDF on assiste à une augmentation de l'électricité et au manque d'entretien.

J'ai oublié quelque chose, des Ports de Boucains ont eu leur compteur ouvert et cassé parce que si on ne répond pas à l'invitation d'ENEDIS pour placer le compteur Linky et si c'est dehors ils ont le droit d'intervenir parce qu'il est à eux, sauf qu'ils sabordent un peu les choses. Ça a étonné ce Monsieur, il a dit que c'est vrai qu'ENEDIS prend des entreprises sous-traitantes et peut-être qu'ils bâclent le travail.

Je trouve que ce sont des réponses pour nous rassurer mais peu convaincantes.

Je pense que depuis la privatisation d'EDF la recherche du profit est toujours là, et avec ENEDIS ça va encore augmenter. Pourquoi changer des compteurs qui fonctionnent ? Je me pose la question. Donc un débat est nécessaire et je voterai aussi la motion.

M. DEPAGNE. - Cette motion a d'abord et avant tout pour objet d'instaurer le débat avec ENEDIS, c'est bien ce que nous recherchons. Que ce soit nous dans cette assemblée ou plus largement dans notre ville, un certain nombre de concitoyens se posent des questions sérieuses et ont écho de dysfonctionnements manifestes depuis l'installation de ces nouveaux compteurs et je vais en citer quelques-uns :

- l'augmentation des factures qui risque d'être inévitable au moins pour trente-sept pour cent des clients ou des usagers tout simplement parce que la puissance maximale de votre abonnement est calibrée par tranches de trois kilowatts heures, donc ça peut être trois, six, neuf, douze kilowatts heure, et pour les particuliers ça va jusqu'à quinze kilowatts heure. Avec le compteur électrique que nous avons actuellement, à savoir un compteur électromécanique ou électronique, il y a une marge de tolérance au dépassement de puissance d'environ dix pour cent, ce qui veut dire qu'on peut par exemple avoir un abonnement de six kilowatts et consommer jusqu'à 6.6 kilowatts sans aucun problème ; mais avec les nouveaux compteurs Linky cette marge de tolérance n'existera plus, donc on va certainement nous demander de passer à un abonnement à la tranche supérieure, on va nous le proposer pour ne pas dire nous l'imposer, c'est une des premières raisons qui fait qu'un certain nombre de personnes commence à s'affoler parce que les factures ne vont qu'augmenter.

- les nouveaux avantages pour le consommateur : avec le compteur Linky on nous dit qu'on aura une consommation en temps réel ; si on regarde avec les vitesses de la roue dentée, ou avec le compteur électromécanique, ou le clignotement de la LED pour le compteur électronique, on nous informe sur la consommation électrique en temps réel. Vous me direz que ce n'est pas très précis, mais avec le compteur Linky c'est pareil,

c'est un cadran de cinquante caractères avec sept segments, le top de ce que l'on faisait dans les années soixante-dix, la technologie est à ce niveau là et on ne nous en dira pas plus.

- Le progrès sera lié au fait que si on veut vraiment avoir un service nouveau ce sera un service qu'il faudra payer en plus.

- On nous dit qu'on va faire des économies d'énergie, je suis convaincu du contraire, c'est ERDF qui va en faire. Il ne suffit pas de peindre un objet en vert pour qu'il devienne tout à coup écologique, c'est bien le cas avec le compteur Linky qui est de couleur jaune fluo.

Par contre nous avons appris de la bouche du président du directoire d'ERDF Enedis qu'ERDF s'oriente vers un marché, c'est-à-dire un business modèle à la Facebook où le produit va être chacun d'entre nous tout simplement ; donc ils vont se servir de nos données pour les vendre et il y a un certain business à se faire.

Trente-cinq millions de compteurs sont en parfait état de marche en ce moment dans toute la France ! Ces compteurs sont quasi éternels, c'est un des rares objets qui existent en France qui ne dysfonctionne jamais, on va nous les changer pour des compteurs qui, nous dit-on, auront une durée de vie de vingt ans. Mais si on passe par l'ADEME par exemple, un organisme qui est référencé en la matière, ils nous disent que ces appareils électroniques ont une durée de vie qui ne dépasse pas dix à quinze ans, ce qui veut dire qu'il faudra encore les changer.

Le piratage : si le piratage se concrétise par le fait que notre consommation et notre facture sont divisées par mille, ça va, mais il peut s'agir de tout autre chose, ils peuvent mettre tout une économie et tout un pays à bas avec le piratage. On le voit au niveau des Etats qui se font pirater, les

entreprises aussi, je ne vois pas pourquoi les compteurs n'auraient aucun risque de se faire pirater au même titre. On peut voir les conséquences que cela pourrait avoir pour chacun d'entre nous et pour l'économie française.

Je terminerai sur les coupures de courant à distance, on est au même niveau que l'armée américaine avec ses drones qu'ils pilotent sur leur canapé et qui vont bombarder et tuer des gens à cinquante mille kilomètres. C'est proprement scandaleux, il n'y aura plus aucun lien entre le technicien d'ERDF et le consommateur, et ça se passera de la manière la plus froide possible.

M. GIORGETTI.- C'est clair que c'est une opération que HOLLANDE a menée avec ENEDIS et la branche privatisée d'ERDF, c'est pour les aider à faire encore plus de fric. Vous n'avez qu'à regarder sur votre facture le nombre de taxes qu'il y a en dehors de la TVA, il y a l'abonnement et des taxes multiples et au final il y a la TVA. Parfois les taxes sont équivalente à la consommation.

Aujourd'hui il faut voir comment les appétits grossissent sur l'énergie, TOTAL va acheter Direct Energie qui est le concurrent d'EDF, c'est pour dire la bataille qu'il y a là-dessus pour l'argent

Je dis que ce compteur c'est une histoire de business. Même si des maires ont été déboutés, il faudra appeler à la désobéissance civique parce qu'on ne peut plus nous imposer les choses comme cela. S'il y avait un avantage pour l'utilisateur, mais il n'y en a aucun. Je ne vois pas pourquoi il faut nous imposer ce compteur-là et nous faire faire des dépenses si notre compteur fonctionne.

Mme le Maire.- C'est ce que dit la Cour des Comptes.

Qui est pour adopter la motion ? L'unanimité.

Je vous en remercie, nous sommes tous responsables et nous la transmettons.

La motion est adoptée à l'unanimité

M. DIDERO.- On ne vote pas pour le point supplémentaire ?

Mme le Maire.- Je pensais l'avoir fait.

Qui est pour que je signe pour que nous recevions l'argent de la Dotation Politique de la Ville ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

Le point supplémentaire est adopté à l'unanimité

Questions diverses

Mme le Maire.- Monsieur SIRAT voudrait intervenir au sujet d'une motion que nous avons votée sur Salah Hamouri vu que nous avons reçu un courrier.

M. SIRAT.- Suite à une motion que le Conseil Municipal a votée je voudrais simplement vous lire le courrier qu'à reçu Madame le Maire suite à notre intervention :

« Le Conseil Municipal, sous l'impulsion de votre dynamique Maire, notre camarade Patricia, a adopté un vœu pour la libération de Salah Hamouri, qui est par ailleurs mon gendre. Je vous en remercie très sincèrement.

Comme vous le savez sans doute, le Comité de soutien à Salah, animé par ma fille Elsa Lefort, a lancé l'idée 1 000 élèves- avec Salah. C'est un grand succès puisque nous en sommes à 1 800. Ces élu(e)s sont de couleurs politiques différentes bien

que le nombre d'élus de « gauche » soit largement majoritaire dans ce mouvement.

Forts de ce succès nous voulons aller vers 2 000 élus avec Salah, ce qui pèsera encore plus sur les pouvoirs publics, comme on dit.

Aussi je m'autorise à vous demander si vous seriez d'accord, après consultation des élu(e)s concerné(e)s, de m'envoyer avec leurs titres la liste des élu(e)s de Port de Bouc favorables à cette initiative.

Cela nous serait très utile, je puis vous l'assurer, et je crois ne pas me tromper en disant que cela ne devrait pas vous poser de problème majeur. Mais naturellement c'est à votre décision, cela va sans dire.

Très fraternellement,

Jean-Claude Lefort

Député honoraire »

Mme le Maire. - Je sais que le Conseil Municipal n'était pas unanime, en principe seulement notre Groupe a voté cette motion. Cela dit, par honnêteté intellectuelle, si entretemps vous vous étiez informés et que vous aviez éventuellement reconsidéré votre position, je vous informe du fait que le Groupe communiste et partenaire enverra ses noms pour faire partie du comité de soutien, si d'aventure individuellement vous souhaitiez en faire partie n'hésitez pas à contacter mon secrétariat et vous vous joindriez à la liste que je produirai à Monsieur Lefort.

Merci.

Deux informations :

La première, je viens d'être informée il y a une heure que Madame Martine Vassal va faire son bilan au Magic Mirror d'Istres le mercredi 25 avril à 18 heures, et qu'elle a programmé de faire l'inauguration de la caserne des pompiers de Port de Bouc ce jour-là à 16 heures. Je vous donne l'information car je ne sais pas comment va s'organiser la communication et c'était l'occasion ce soir.

La deuxième information est que j'ai été saisie, membre du comité directeur de l'association des maires de France, à l'issue de la conférence de presse qui s'est tenue le mardi 10 avril qui réunissait l'association des Régions de France avec son président Hervé MORIN, l'association des Départements de France avec son président Dominique BUSSEREAU, et le président de l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, François BAROIN, sur le sujet de la décentralisation en danger avec pour thème « unis pour l'avenir de tous les territoires ». Durant cette conférence de presse ils ont parlé et critiqué la recentralisation des pouvoirs et le manque de respect porté à toutes les institutions, en particulier aux Communes de la part du gouvernement et du Président quant à toutes les réformes et les décisions prises ; ils ont aussi fustigé les problèmes de baisse des budgets, d'amputation des DGF puisque le Président se targue de ne pas avoir baissé la DGF mais c'est un mensonge. En essayant de continuer mon propos je vais essayer de retrouver les chiffres précis que j'ai en ma possession de façon à vous les faire partager : le montant global de la Dotation Forfaitaire est en baisse de cent-trente-cinq millions d'euros, quant à la répartition de la dotation elle pénalise les deux tiers des Communes, ce sont ainsi plus de vingt-deux mille Communes qui voient leur Dotation Forfaitaire diminuer tandis qu'un millier

bénéficie d'une Dotation Forfaitaire stable, et que dix mille huit cent Communes environ ont une Dotation Forfaitaire en augmentation. C'est un document officiel de cette conférence de presse.

À l'issue de cette conférence de presse où beaucoup d'arguments ont été développés, vous avez peut-être suivi cela dans les médias, ils nous ont proposé d'adopter un vœu. Comme il n'a pas pu venir en temps et en heure sur vos bureaux ou tablettes par rapport au Conseil Municipal d'aujourd'hui, je vous propose d'en faire lecture pour que dans l'actualité nous ayons un petit débat sur cette question si vous le souhaitez, et soit nous décidons de l'adopter ce soir, soit nous le reportons au prochain Conseil Municipal, je n'ai pas de souci là-dessus. Mais parfois dans l'actualité ça vaut le coup de pouvoir en discuter.

Le vœu qui nous est proposé a une maquette bien précise, c'est le Conseil Municipal, ou le Conseil Départemental, ou le Conseil Régional de, en date du, et ensuite nous corrigeons. Il n'y a pas de modifications, je le lis tel quel.

« Considérant que des décisions lourdes et menaçantes pour l'avenir de tous nos territoires sont en passe d'être prises par le Président de la République et son Gouvernement : restructuration de la carte judiciaire, recentralisation et privatisation de la compétence apprentissage des Régions avec la fermeture de nombreux CFA dans les territoires, menace sur la pérennité de près de 10 000 kilomètres de « petites » lignes ferroviaires et de nombreuses gares, diminution des ressources des agences de l'eau, transfert du bloc communal de la responsabilité financière et pénale des digues, fusion des organismes de logement social, .

Considérant que la capacité de notre collectivité à investir demain pour nos concitoyens risque d'être gravement entravée par la quasi suppression de la taxe d'habitation et par la mise sous tutelle financière des grandes collectivités, le désengagement de l'Etat des Contrats de Plan Etat-Régions ou encore de la non compensation par l'Etat de près de 9 milliards de dépenses sociales des départements et plus d'un milliard pour les Mineurs non accompagnés (MNA) qui limite leur capacité d'intervention,

Considérant que si de telles décisions devraient être prises elles creuseraient encore la fracture déjà ouverte entre une France en croissance et une France qui reste à quai,

Considérant que nous ne pouvons pas nous résoudre dans l'indifférence à cette casse de nos territoires, à la remise en cause de la décentralisation et à la stigmatisation de l'action des élus locaux par l'Etat,

Face à la gravité de la situation, le Conseil Municipal (On écrirait de Port de Bouc), appelle le Président de la République et le Premier ministre à suspendre l'application de ces mesures et à engager une véritable négociation avec les associations pluralistes d'élus locaux, au niveau national comme dans les territoires afin de retrouver le chemin d'un dialogue confiant et respectueux.

Le présent vœu est transmis au Président de la République, au Premier ministre et aux parlementaires de notre Région ou Département ».

Je crois que lorsque nous avons animé notre Conseil extraordinaire dans la salle Gagarine je n'avais pas forcément les mêmes vocables que cette motion, mais nous avons dit les mêmes choses. À cette époque-là nous avons reçu comme remarque

que cela était partisan, aujourd'hui la démonstration est faite que c'est transcourant des élus qui subissent des décisions qui sont prises par le gouvernement et le Président.

J'ouvre la possibilité, si vous le souhaitez, que nous adoptions cette motion dès ce soir, à vous de vous exprimer sur la question.

M. GIORGETTI.- Je suis d'accord pour qu'on l'ouvre dès ce soir. On ne gère ni l'association des Départements français, ni l'association des Régions françaises, ni l'union des maires de France, ce sont en général nos adversaires politiques, mais eux-mêmes ne sont pas d'accord sur ce qui se passe aujourd'hui, et cela fait un moment que nous, nous le disons et qu'on ne cesse de le dire. Je suis pour qu'on prenne la décision ce soir. On gagne un mois. Ceux qui sont à la tête ne sont pas mes amis politiques mais je le fais parce qu'on partage la même chose.

Mme PEPE.- Je ne suis pas contre pour prendre part au vote ce soir.

M. BERNEX.- Moi non plus je ne suis pas contre, en plus cela vient d'un président de Région et de responsables nationaux qui sont de notre bord, je ne trouve pas à redire sur des choses qui sont concrètes et qui intéressent l'ensemble des Français, l'ensemble des citoyens, l'ensemble des gens qui sont dans les municipalités, qu'ils soient de Droite ou de Gauche. C'est donc une bonne action.

Mme le Maire.- Qui est pour que nous adoptions ce vœu ? L'unanimité du Conseil.

Je mets ce vœu de l'association des Régions de France, des Départements de France et des maires de France et présidents d'intercommunalités au vote s'il n'y a pas de remarque à formuler sur le contenu ? (*Aucune remarque n'est formulée*).

Qui est pour adopter ce vœu ? L'unanimité, je vous en remercie.

Vous voyez, quand les étiquettes changent c'est plus facile à faire voter.

Concernant le Groupe communiste et partenaire nous sommes dans la continuité, et vous le voyez, nous faisons voter des motions qui sont transcourantes.

Pour finir le Conseil, Monsieur le Directeur Général des Services nous avons une question qui porte sur les décisions 2018-30 et 2018-31 de la même date, qui concernent la location d'un terrain nu pour l'implantation d'un cabinet de médecine du travail.

M. SIMITSIDIS.- Il y a un problème de copié/collé, donc nous allons corriger le document.

Je voudrais simplement vous donner l'information que la décision 2018-31 en date du 4 avril 2018 concerne l'indemnisation de congés payés non pris par un agent décédé, donc ça n'a rien à voir. En général on ne rémunère pas des congés non pris.

Mme le Maire.- C'est un vœu de la famille.

M. SIMITSIDIS.- Dès que c'est corrigé on vous envoie la correction.

Mme le Maire.- La réponse est annexée au compte rendu et vous avez le détail de la décision.

L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance du Conseil Municipal. Merci.

La séance du Conseil Municipal est levée à 19 h 20